

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

### Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LA-FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Annick CLOAREC, Bruno LAMBERT, Charles MORVANT, Bertrand ORHON, Catherine FOUGERE, Mireille POILANE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE Liliane BEZIAUD, Marina GATE, Marie-Anne VIAIRON, Géraldine PIROIS, Marie-Luce BERTAUD, Thiébaud ROLLAND, Cédric LAUNAY

Élus ayant donné pouvoir : Laurence NEVEU

Excusés : Florian BAIN, Romuald BRICAULT, Rénaud DEFAUDAIS, Luc LAMBERT, Mohamed HILALI-CHERGUI, Katia BONIFACE, Cédric VALE, Alexandre BRANCHU, Yohann ROLLAND, Mickaël DOISNEAU, Yvette GACHOT, Céline LE GOLVAN, Anita MATHA, Mathieu MOREAU, Chantal PARAGE, Stéphanie PAVION

Thiébaud ROLLAND a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est le suivant :

L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 21 mai 2019 est reportée pour le prochain conseil municipal.

### AFFAIRES GENERALES – AFFAIRES JURIDIQUES

- Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire délégué de Villemoisan

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES

- Clôture du budget lotissement
- Complément à la délibération sur l'ouverture de la ligne de trésorerie
- Dossier d'effacement de dettes

### AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

- Renouvellement à compter du 23/07/2019 du contrat « Parcours Emploi Compétence » (P.E.C.) pour le poste « d'Agent d'Accueil de l'agence postale communale » de la commune déléguée du Louroux-Béconnais (renouvellement pour 12 mois)
- Création au 01/07/2019 d'un poste permanent d'adjoint d'animation (25/35<sup>ème</sup>) – commune déléguée de Villemoisan

## 1<sup>ère</sup> Commission : Affaires scolaires

- Restauration scolaire VEA : Autorisation de signature pour le marché
- Financement de l'Espace Numérique de Travail (e-primo)

## 2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural

- Validation du projet de déviation du Louroux-Béconnais – RD963
- Dossier CAUSSE
- La Naudaie – Le Louroux-Béconnais : vente portion voie communale à M. Eugène BRU
- Numérotation de voies en centre bourg
- Projet de signalétique – centre bourg de la commune

## 4<sup>ème</sup> Commission – Patrimoine communal, Urbanisme et Droit du sol

- Base de loisirs de Villemoisan – avenant n° 1 pour le lot VRD
- DIA

**AFFAIRES GENERALES – AFFAIRES JURIDIQUES :** Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire délégué de Villemoisan

**Considérant** que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice subi ;

**Considérant** que l'agression dont a été victime Monsieur le Maire délégué de Villemoisan en juillet 2017 a été jugée le 13 novembre 2018 ;

**Considérant** que le Tribunal correctionnel d'Angers a condamné l'agresseur à des dommages et intérêts ;

**Considérant** la demande de Monsieur le Maire délégué de Villemoisan sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande ;

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Il est précisé au Conseil Municipal qu'en accordant le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire délégué de Villemoisan, la commune pourra procéder directement au règlement des sommes allouées par le Tribunal correctionnel d'Angers. La commune sera ainsi subrogée dans les droits de Monsieur le Maire délégué de Villemoisan et pourra solliciter le remboursement des sommes versées en émettant un titre exécutoire à l'encontre de la personne ayant fait l'objet de la condamnation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Michel BELOUIN, Maire délégué de Villemoisan
- La prise en charge au titre de la protection fonctionnelle par la commune des sommes allouées par le Tribunal correctionnel d'Angers

Compte tenu de la vente des terrains pour le lotissement « Les Fresries », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de procéder à la clôture définitive du budget lotissement au 31/08/2019.

Il y a lieu d'autoriser le trésorier à procéder aux écritures de reprise des soldes.

Pour rappel :

- Il y a un **déficit de fonctionnement** de 13 662,70 € et des stocks (111 308,48) soit **124 971,18 €** déficit total à reprendre
- Le déficit de fonctionnement est compensé par la vente des terrains (120 000 € au total), dont 60 000 € sont encaissés dès 2019, les 60 000 € restants seront encaissés lorsque l'opération sera complètement terminée
- La commune récupère dans le même temps un **excédent d'investissement** de **111 308,48 euros**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De clôturer le budget lotissement « Les Fresries » au 31/08/2019
- De vendre le stock résiduel (111 308,48 euros) au budget principal, préalablement à la dissolution pour ramener le stock à 0

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

**VU** la délibération en date du 28 mars 2019 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire afin de procéder à la mise en place de ligne de trésorerie,

**VU** la proposition du Crédit Agricole ;

En complément de la délibération du 28 mars 2019, Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques de l'ouverture de crédit d'un montant de **500 000,00 €** et aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux révisable EURIBOR 3 mois moyenné : index de mai 2019 + 0,25 % l'an
- Taux d'intérêt plancher..... : 0,25 %
- Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Étant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à 0.
- Facturation : trimestrielle des intérêts par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la ligne de trésorerie dans les conditions vues ci-dessus.

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Dossier d’effacement de dettes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie nous a communiqué une ordonnance du juge du tribunal d’instance du 28 mars 2019 effaçant des dettes relatives à des factures eau et assainissement entre 2012 et 2013 pour un montant de 191,96 euros.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- de prendre acte de cette admission en non-valeur
- d’inscrire cette dépense de 191,96 euros au compte budgétaire 6542.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement à compter du 23/07/2019 du contrat « Parcours Emploi Compétence » (P.E.C.) pour le poste « d’Agent d’Accueil de l’agence postale communale » de la commune déléguée du Louroux-Béconnais (renouvellement pour 12 mois)**

L’agent ayant pour fonction « Agent d’accueil de l’agence postale communale » à raison de 27 heures par semaine, est employé en cdd CUI-PEC (Contrat Unique d’Insertion – Parcours Emploi Compétence) : du **23/07/2018** au **22/07/2019**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- de renouveler le CUI-PEC, **du 23/07/2019 jusqu’au 22/07/2020** (durée de 12 mois, comme le permet la réglementation),
- de fixer la durée de service à **27 heures par semaine**, rémunérée sur la base du grade d’adjoint administratif – Echelle C1 – Echelon 11 – **IB 407** – IM : 367, congés payés (10%),

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création au 01/07/2019 d’un poste permanent d’adjoint d’animation (25/35<sup>ème</sup>) – commune déléguée de Villemoisan**

Mme Jennifer BRIANT, adjoint technique au sein du service école (commune déléguée de Villemoisan), est employée en CDD à 25.64h hebdomadaire, depuis le 02/01/2019 jusqu’au 30/06/2019 inclus. Elle a également effectué le remplacement maternité de l’agent titulaire précédent.

Il est proposé au conseil municipal de la nommer stagiaire sur un poste d’adjoint d’animation échelle C1 à 25/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- la **création** d’un emploi **permanent d’adjoint d’animation** à temps non complet à raison de **25/35<sup>ème</sup> hebdomadaires** (échelle C1) à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2019**.

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Restauration scolaire VEA : Autorisation de signature pour le marché**

Monsieur le Maire informe que la commission « MAPA » a décidé d’attribuer le marché de restauration scolaire de VEA à la société **RESTAUVAL**, en retenant la PSE 1 (*intégration de l’école privée Noël Pinot dans la prestation*).

Sur les 2 offres remises, l’offre de **RESTAUVAL** est apparue comme étant l’offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants : prix, qualité de la prestation et démarche environnementale.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu.

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Participation communale pour l'ENT (e-primo)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du directeur de l'école élémentaire R. Gosciny du Louroux-Béconnais.

L'Espace Numérique de Travail (ENT) e-Primo permet d'établir un réseau social éducatif entre les parents, élèves et enseignants. En plus de faciliter l'échange entre les personnes, il a l'avantage de proposer un espace en ligne sécurisé et validé par l'Académie de Nantes.

Lors du dernier Conseil de maîtres, il a été émis le souhait de mettre en place e-Primo, à la prochaine rentrée, pour 7 classes sur 10, si la municipalité était en mesure de financer ce service.

Cette année, deux classes de CM ont testé la version de démonstration et les retours sont positifs. Cette version ne pourra plus être utilisée l'année prochaine.

Le coût est de 1,70 euros par élève (pour 175 élèves environ soit 297,50 euros environ).

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De participer au financement de l'Espace Numérique de Travail (e-primo) dans les conditions ci-dessus

**2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural Validation du projet de déviation du Louroux-Béconnais – RD 963**

Il s'agit de présenter le projet de déviation du Louroux-Béconnais que le Conseil Départemental de Maine-et-Loire pilote.

Le projet de déviation du Louroux-Béconnais (RD963) a fait l'objet d'une concertation menée conjointement par le Département et la commune au travers d'échanges au sein du groupe de travail (5 réunions), d'une présentation publique le 20 février 2018 et de la mise à disposition d'un dossier pendant 1 mois.

Suite à cette concertation préalable et au recueil des observations d'habitants de la commune, le Département a procédé à un ajustement présenté au groupe de travail le 3 juillet 2018.

Afin de conforter les obligations réglementaires, il est demandé à la commune de Val d'Erdre-Auxence de délibérer favorablement au projet présenté.

## Variante proposée



DÉPARTEMENT DE MAIN-E-LOIRE  
**anjou**

## Détail carrefour Route de la Pouëze



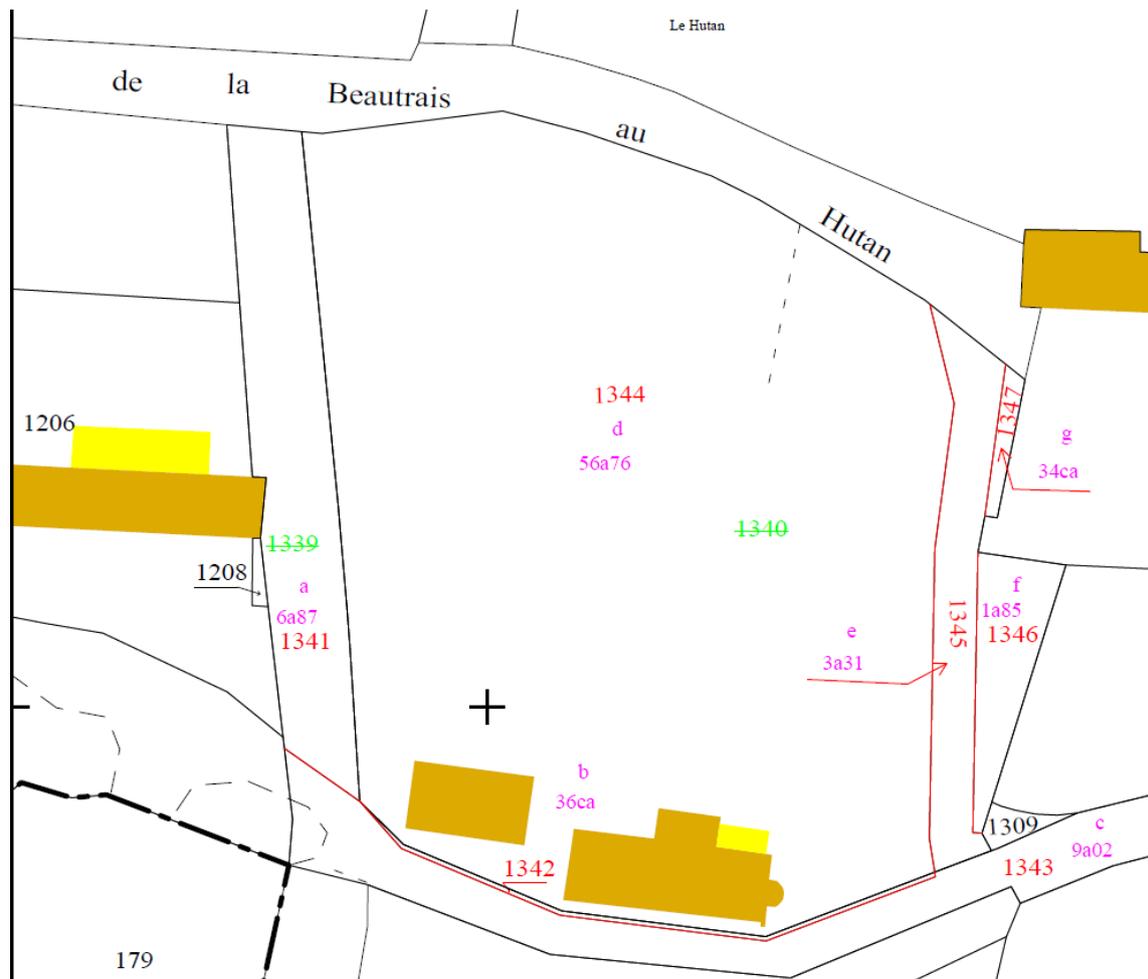
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de déviation sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais
- De charger M. Le Maire de l'ensemble des modalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Jean-Pierre BRU explique au Conseil Municipal qu'en vertu du protocole d'accord du 6 décembre 2016, M. CAUSSE s'engageait à supporter les frais de notaire et de bornage pour un montant maximum de 1 500 euros.

Maître ASFAR, qui défend les intérêts de la commune de Val d'Erdre-Auxence, indique que les frais du géomètre-expert s'élèvent déjà à 1 461,60 euros ce qui correspond à la quasi-totalité du montant forfaitaire prévu au protocole d'accord.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge des futurs frais de l'opération (coût d'acquisition des parcelles à l'euro symbolique et frais notariés).



En outre, Monsieur Jean-Pierre BRU explique au Conseil Municipal qu'il est possible de clôturer le dossier CAUSSE en procédant aux opérations suivantes :

- **Achat** commune N 1345 pour 3a 31ca ( valeur 1 euro )
- **Vente** commune N 1341 pour 6a 87ca et N1342 pour 36ca ( valeur 1 euro )

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

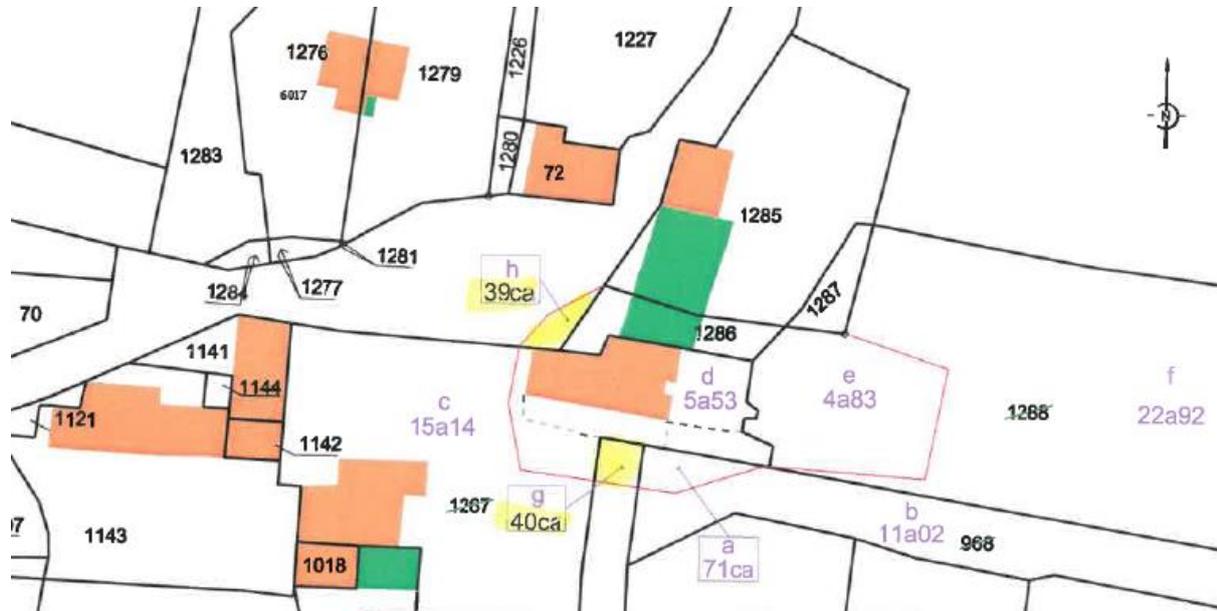
- D'acheter la parcelle N 1345 (3a 31ca) pour 1 euro à M. CAUSSE
- De vendre à M. CAUSSE les parcelles N 1341 (6a 87ca) et N 1342 (36ca) pour 1 euro
- De prendre en charge les futurs frais de l'opération
- De préciser que la commune se donne un délai de 8 mois à compter de la date de la signature de l'acte pour réaliser le chemin

**2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural : La Naudaie – Le Louroux-Béconnais : Vente portion voie communale à M. Eugène BRU**

Dans le cadre d'une transaction immobilière, la délimitation des terrains est incorrecte.

La propriété de M. Eugène BRU empiète sur la voirie communale depuis quelques dizaines d'années.

Pour régulariser cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de vendre à M. Eugène BRU les portions H (39 m<sup>2</sup>) et G (40 m<sup>2</sup>) au prix de 0.20 €/m<sup>2</sup> soit 15.80 €.



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à M. Eugène BRU les portions H (39 m<sup>2</sup>) et G (40 m<sup>2</sup>) au prix de 0.20 €/m<sup>2</sup> soit 15.80 €
- De préciser que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur

**2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural : Numérotation de voies en centre bourg (modification et création)**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les adresses ci-dessous pour le bourg du Louroux-Béconnais :

Adresse	Modification	Parcelle
13, rue de la Comtoise	1, impasse du Remontoir	C1073
5, impasse des Mimosas	3 B, square Stéphane Grappelli	N1784
3 A, square Stéphane Grappelli		N437p
12 B, rue de l'Hermitage		N437p
2, La Croix des Landes	3, La Croix des Landes	C1100
<b>RUE DU STADE ST LAURENT</b>		
2 A, rue du Stade St Laurent	10, rue du Stade St Laurent	N1952
	12, rue du Stade St Laurent	N1971
	14, rue du Stade St Laurent	N1972

2, rue du Stade St Laurent	16, rue du Stade St Laurent	N1654
	18, rue du Stade St Laurent	
	20, rue du Stade St Laurent	
4, rue du Stade St Laurent	22, rue du Stade St Laurent	N1960
6, rue du Stade St Laurent	24, rue du Stade St Laurent	N1510
<b>RUE DES CLORIES</b>		
2, rue des Clories		N1822
4, rue des Clories		F670
6, rue des Clories		F817
8, rue des Clories		F774
10, rue des Clories		F817
12, rue des Clories		F670
14, rue des Clories		F670
<b>IMPASSE DE LA CONCORDE</b>		
10, impasse de la Concorde		N1452
12, impasse de la Concorde		N1452
1, impasse de la Concorde		N1112p

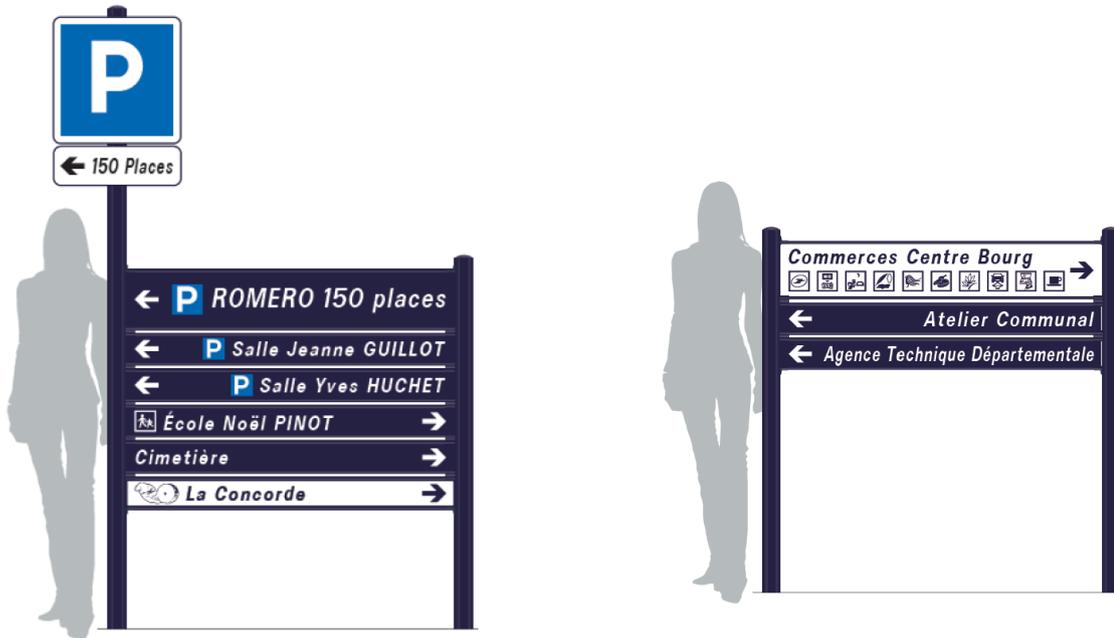
Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création des voies ci-dessous :

CREATION DE VOIE			Parcelle
COURS DU PETIT ANJOU	2	STRUCTURE BOIS A L'ETANG	FO 0005
PLACE ROMERO		PARKING DERRIERE PRESBYTERE	NO 1448
PLACE ROMERO	2	BANQUE ALIMENTAIRE	
PLACE ROMERO	4	SALLE YVES HUCHET	
PLACE ROMERO	6	SALLE JEANNE GUILLOT	
PLACE DE LA MAIRIE	1	MAIRIE	
PLACE DE LA MAIRIE	2	MSAP	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier les adresses conformément au tableau de modification ci-dessus
- De procéder à la création des voies conformément au tableau de création de voie ci-dessus

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 3 devis ont été présentés à la commune pour la mise en place du projet signalétique de centre bourg du Louroux-Béconnais.



3 propositions de totems d'entrée de bourg :



**4<sup>ème</sup> Commission – Patrimoine communal, Urbanisme et Droit du sol : Base de loisirs de Villemoisan, projet d'avenant n° 1 pour le lot VRD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot n° 1 (VRD) du projet base de loisirs de Villemoisan a été attribué à l'entreprise LUC DURAND le 18/02/2019 pour **99 015 euros H.T.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé un devis complémentaire à l'entreprise Luc DURAND (*complément VRD suite au nouveau projet + prestations du lot n°2 « paysage »*).

L'entreprise a transmis le devis à la commune la semaine dernière.

L'offre initiale de Luc DURAND est ramenée à **98 245,90 euros H.T.**

Cependant le devis complémentaire est de 36 470 euros H.T., soit au total un lot à **134 715,90 euros H.T.**

Il est proposé de ne pas accepter le devis en l'état et de renégocier avec l'entreprise Luc DURAND.

**4<sup>ème</sup> Commission – Patrimoine communal, Urbanisme et Droit du sol : DIA**

Section	N°	Adresse	Surface	Nature
N	1980 et 1981	25 bis, rue des Marronniers	631 m <sup>2</sup>	Non bâti
H	132	22, rue du Village de l'Aunay	325 m <sup>2</sup>	Bâti
C	1010	29, avenue du Cadran	497 m <sup>2</sup>	Bâti

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Absent
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Absente
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Absent
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Absent
DOISNEAU	Mickaël	Absent
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	Absente
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Absent
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Absent
LAUNAY	Cédric	
LE GOLVAN	Céline	Absente
MATHA	Anita	Excusée
MOREAU	Mathieu	Absent

MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Absente
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	
ROLLAND	Yohann	Absent
VALE	Cédric	Absent
VIAIRON	Marie-Anne	